



ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

Catégorie A1-A2

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Au travers du programme de formation, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

SARL NORD 44 – Gérants Briand - Leclair
21 rue Michel Grimaud – 44110 CHATEAUBRIANT
☎ 02 40 81 03 50 – Mail : autoecolenord44@gmail.com
N° Siret 824 481 782 00012 – APE 8553Z
Agrément n° 17 044 00100



DEROULEMENT DE LA FORMATION

Catégorie A1-A2

La formation THEORIQUE (ETM)

La formation est obligatoire pour tous les élèves.

Un site internet est mis à disposition pour un entraînement en ligne.

10 thèmes sont abordés pour se préparer à l'examen :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- La réglementation générale
- La mécanique et les équipements
- L'équipement de protection et la sécurité
- L'environnement
- Les premiers secours

Les formations théorique et pratique peuvent être faites en même temps, mais il faut que vous ayez un niveau avancé en formation code.

La formation PRATIQUE

La formation se déroule sur notre bureau au 21 rue Michel Grimault – 44110 CHATEAUBRIANT et sur notre piste moto situé au Foirail - Route de Vitré – 44110 CHATEAUBRIANT.

Une évaluation d'une heure est réalisée sur la moto pour estimer le nombre d'heures nécessaires pour acquérir les compétences permettant d'être un conducteur sûr.

Deux épreuves sont à préparer : hors circulation et circulation.

Le moniteur va vous préparer à l'épreuve hors circulation en alternant salle et piste puis la circulation.

Pour répondre aux attentes de l'examen, le moniteur reprend le programme de formation (REMC).

Le REMC se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Le programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

PROGRAMME DE FORMATION REMC

Compétences générales	Sous-Compétences
1. Maîtriser le maintien de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur) - Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique) - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter les règles de circulation - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues) - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense - Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels et les ponts...
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un trajet longue-distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur de vitesse) - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage de la motocyclette - Pratiquer l'écoconduite

SARL NORD 44 – Gérants Briand - Leclair
 21 rue Michel Grimaud – 44110 CHATEAUBRIANT
 ☎ 02 40 81 03 50 – Mail : autoecolenord44@gmail.com
 N° Siret 824 481 782 00012 – APE 8553Z
 Agrément n° 17 044 00100



DEROULEMENT DE L'EXAMEN Catégorie A1-A2

L'examen THEORIQUE

La formation est obligatoire pour tous les élèves.
 Elle se déroule chez un opérateur privé (ex : La Poste, SGS)
 Pour obtenir le code, vous devrez avoir un résultat supérieur ou égal à 35/40.
 Le résultat vous sera communiqué 2 h après par mail.

L'examen PRATIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation
- la seconde : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Votre moniteur vous accompagnera pour chaque épreuve.

L'épreuve HORS CIRCULATION (10 minutes)

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.
 Le résultat est connu dès la fin de l'examen.

Les objectifs de cette épreuve sont :

- Evaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage...
- Montrer que vous avez une maîtrise suffisante de la machine pour évoluer en toute sécurité.

Elle se décompose comme ci-dessous :

- 1 - Déplacement de la moto sans l'aide du moteur :**
le candidat devra faire des vérifications techniques, mécaniques et d'entretien tirées au sort ou selon le choix de l'expert
- 2 – Allure lente sans passager**
- 3 – Freinage à allure normale**
- 4 – Allure lente avec passager**
- 5 – Slalom à allure normale et évitement**

CRITERES	NOTATION
Exercice correctement réalisé	A
3 pieds au sol ou 2 pieds au sol si l'exercice de déplacement de la moto sans l'aide du moteur est incorrectement réalisé (hors zones neutralisées)	A
Pied au sol supplémentaire (hors zones neutralisées)	B
Obstacle déplacé ou renversé (hors cônes de l'évitement)	B
Défaut de maîtrise du freinage identifié par une roue décollée et/ou une position inadaptée du candidat	B
Temps compris entre 14 et moins de 16 secondes	B
3 ^{ème} rapport de vitesses non engagé avant le 1 ^{er} cône du slalom ou avant la ligne C6, au freinage ou à l'évitement	B
Temps inférieur à 14 secondes	C
Distance de freinage non respectée	C
Anticipation du freinage	C
Non respect de la vitesse minimum	C
Erreur de parcours	C
Cône d'évitement déplacé ou renversé	C
Sortie de terrain	C
Obstacle non franchi	C
Arrêt hors zone	C
2 B	C
Chute de la machine (sauf lors de l'exercice du déplacement de la moto sans l'aide du moteur)	INTERRUPTION
Notation C au cours du deuxième essai	INTERRUPTION

L'épreuve CIRCULATION
(40 minutes – 30min de conduite effective et 10 min de conduite autonome)

Les objectifs de cette épreuve sont :

- Evaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité
- Jauger votre niveau de vigilance.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. Sont évaluées la courtoisie, la conscience des risques, l'autonomie, la recherche d'indices, l'adaptation de l'allure aux circonstances, le partage de la route et le respect de la réglementation.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Pour obtenir un résultat FAVORABLE, il faut obtenir au moins 21/27 sans faute éliminatoire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie					+1			
Total général								

Vous pourrez connaître le résultat de votre épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant le téléservice mis en place sur le site de la sécurité routière.

SARL NORD 44 – Gérants Briand - Leclair
 21 rue Michel Grimaud – 44110 CHATEAUBRIANT
 ☎ 02 40 81 03 50 – Mail : autoecolenord44@gmail.com
 N° Siret 824 481 782 00012 – APE 8553Z
 Agrément n° 17 044 00100